

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 28 février 2009, à 12h30 au Centre de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Madame la conseillère	Hélène D. Michaud
Monsieur le conseiller	François Garon

Étaient absents : Alain Royer et Johanne Tremblay-Côté

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assiste également à la séance, Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 - Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. **Résolutions**
 - 4.1 Approbation du projet de loi d'intérêt privé concernant les villes de Lac-Sergent et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'Assemblée Nationale
 - 4.2 Désignation de la firme Heenan Blaikie Aubut pour agir comme procureur de la Ville pour la présentation du projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée Nationale
 - 4.3 Substitution de travaux – aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 4.4 Demande de soumissions sur invitation pour la vidange, le transport et l'enfouissement des boues de fosses
 - 4.5 Demande de soumissions publiques pour la réalisation des travaux de réfection sur le chemin Tour-du-Lac Sud – Mandat à la firme DESSAU
- 5 - Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
- 6 - Clôture de la séance
- 7 - Levée de la séance

RETIRÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

Considérant qu'un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du Conseil dans les délais légaux;

II EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-02-028

QUE l'ordre du jour soit accepté avec le retrait de la résolution suivante :

RETRAIT du point 4.4 Demande de soumissions sur invitation pour la vidange, le transport et l'enfouissement des boues de fosses

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4.. RÉSOLUTIONS

4.1 Approbation du projet de loi d'intérêt privé concernant les villes de Lac-Sergent et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'Assemblée Nationale

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont intérêt à ce que le mode de développement urbain dans le bassin versant du lac Sergent soit corrigé et réorienté dans une perspective de développement durable et que, pour ce faire, soit régularisée la propriété publique de parties d'assiettes de chemins se situant dans ce bassin versant;

ATTENDU la proposition de projet de loi d'intérêt privé soumise au conseil à cette fin;

ATTENDU QUE ledit projet de loi prévoit que la Ville de Lac-Sergent procédera en 2009 à la réfection de la partie de l'assiette du chemin Tour-du-Lac Sud comprise entre la route nationale no 367 et l'embranchement du chemin de la Montagne;

ATTENDU QU'en 2010, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier procédera à la réfection de la partie de l'assiette du chemin Tour-du-Lac Sud entre l'intersection chemin de la Montagne jusqu'aux limites municipales de Lac Sergent comprenant notamment le recouvrement bitumineux des 2 tronçons mentionnés dans le présent attendu et le précédent;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-02-029

QUE le Conseil de Ville autorise la présentation dudit projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée Nationale;

QUE ce projet de loi soit annexé au présent procès-verbal comme s'il était tout au long reproduit.

4.2 Désignation de la firme Heenan Blaikie Aubut pour agir comme procureur de la Ville pour la présentation du projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée Nationale

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soumettront, d'un commun accord, un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée Nationale;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-02-030

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise la firme Heenan Blaikie Aubut à agir pour et au nom de la Ville dans la présentation dudit projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée Nationale.

4.3 Substitution de travaux – aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal volet 2008, le Ministère des Transports avait approuvé notre programmation de travaux soumis pour la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud;

CONSIDÉRANT QUE la complexité de ce projet, le nombre d'intervenant et la mise aux normes du chemin municipal Tour-du-Lac Sud nous oblige à reporter ces travaux de réfection à l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE nous avons soumis une nouvelle programmation de travaux admissibles au PAARM et que nous avons reçu l'aval du Ministère des Transports du Québec et du député de Portneuf, M. Michel Matte;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville de Lac-Sergent;

09-02-031

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Ville de Lac-Sergent demande au Ministère des Transports de nous verser la subvention au montant de 8 000\$ pour l'année 2008 pour notre nouvelle programmation pour des dépenses admissibles totalisant 16 220.34\$.

	<i>Description des travaux</i>	<i>fournisseur</i>	<i>Coût</i>	<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	<i>Total</i>
A	Identification de nouvelles rues	Signalisation Lévis	680,75 \$	40,85 \$	54,12 \$	775,71 \$
B	Achat de panneaux en regard de l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire de Lac-Sergent	Signalisation Lévis	2 760,30 \$	165,62 \$	219,44 \$	3 145,36 \$
C	Revêtement mécanisé du chemin Tour-du-Lac Sud sur une distance de 100 mètres	Lionel A. Paquet	1 698,17 \$	101,89 \$	135,00 \$	1 935,06 \$
D	Remplacement de deux ponceaux: chemin Tour-du-Lac Nord en face du 1814 et 1810	Centre de Ponceau Courval	1 910,00 \$	114,60 \$	151,85 \$	2 176,45 \$
E	Remplacement de deux ponceaux: chemin Tour-du-Lac Nord en face du 1814 et 1810, travaux de stabilisation sur le chemin des Sous-Bois (muret) et enrochement sur le chemin du Ruisseau	Raymond Robitaille Excavation inc.	7 976,57 \$	478,59 \$	634,14 \$	9 089,30 \$
			15 025,79 \$	901,55 \$	1 194,55 \$	17 121,89 \$

RETIRÉ

4.4 Demande de soumissions sur invitation pour la vidange, le transport et l'enfouissement des boues de fosses

4.5 Demande de soumissions publiques pour la réalisation des travaux de réfection sur le chemin Tour-du-Lac Sud – Mandat à la firme DESSAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent désire, en 2009, effectuer la réfection du chemin Tour-du-Lac Sud, sur une longueur d'environ 605 mètres comprenant la réfection de ponceaux ainsi que le reprofilage de fossés de drainage;

CONSIDÉRANT QUE la firme DESSAU a produit les plans et devis conformément à la proposition de travail 92085-07-302 pour la réalisation des travaux de réfection sur le chemin Tour-du-Lac Sud;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

09-02-032

QUE le Conseil de Ville autorise la firme DESSAU à demander des soumissions publiques par annonce dans le journal « Le Soleil » et dans un système électronique d'appel d'offres accessible aux entrepreneurs et fournisseurs pour des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac;

ET QU'il soit mentionné dans l'avis public que la réalisation du projet est conditionnelle à l'acceptation du projet de loi d'intérêt privé régularisant les titres de propriétés;

ET QUE la firme DESSAU soit autorisée à analyser les soumissions reçues et transmettre, à cet effet, une recommandation au Conseil de Ville;

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

09-02-033

QUE la séance soit levée à 12h40.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et sec.-très.

**Denis Racine
Maire**

**Josée Brouillette
Directrice générale et sec.-très.**